

LANDEANNTIOM



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE.....	3
LE PERSONNEL DE LA MAIRIE.....	4
VIE MUNICIPALE.....	5 à 9
VIE ASSOCIATIVE.....	10 à 17
INFOS PRATIQUES.....	18 à 22
ENVIRONNEMENT.....	23 à 26
CONCOURS PHOTOS.....	27 à 28
PHOTO D'AUTREFOIS.....	29
VOS SUGGESTIONS.....	30
PHOTOS DENISE ET ISABELLE.....	31
INFORMATIONS UTILES.....	32

LANDEANIUM QUIZZ

La photo de la couverture, c'est à Landéan, mais où ?



Nous vous laissons quelques mois pour chercher. Rendez-vous au prochain numéro pour la réponse. Bonne recherche à vous.

Réponse du n° 145

Le Nançon derrière le château de la Villegontier côté Landéan

SITE INTERNET

En raison de la crise sanitaire et des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune.

www.landean.fr

ÉTAT CIVIL d'octobre 2020 à février 2021

Naissances

BELLUZ Mia	19 La Touche	10 octobre 2020
THOMAS Eline	7 Village de Beaulieu	14 novembre 2020
CHANUT Laure	4 rue des prés	20 décembre 2020
LASSERRE Norah	6 Ville à Lard	26 janvier 2021
GRANGÉ Manon	24 rue Julien Bossard	10 février 2021



Décès Sincères condoléances aux familles de :

GUÉRIN Françoise née BODIN	Ehpad Pontmain	11 octobre 2020
REBILLARD Fernand	4 rue de la Pichardais	2 novembre 2020
BARON Thérèse née CHERBONNEL	Ehpad Louvigné du Désert	2 novembre 2020
GALODÉE Marie née MOBECHÉ	23 rue Victor Hugo	13 novembre 2020
COUASNON Joséphine née COUPÉ	Ehpad Paron	14 novembre 2020
PERONNE Marie-Jeanne née Vivier	Fougères	17 décembre 2020
BOURCIER Marie-Joseph née CHALOPIN	Ehpad Louvigné du Désert	14 décembre 2020
COQUEMONT Aurélie née LEMOINE	Pontmain	8 février 2021
BOUTEILLER Marie née BOIVENT	St Jean/Mayenne	11 février 2021
JOUSSE Marie née COUPE	Fougères	19 février 2021



Mariage

TEXIER Louis & ACKER Julie	18 rue Victor Hugo	24 octobre 2020
----------------------------	--------------------	-----------------



LANDEANIUM - N° 146 - AVRIL 2021

Responsable de la publication : Franck ESNAULT - Responsable de la rédaction : Christine GARDAN
Comité de rédaction : Dominique BOSSERAY, Monique BRUNET, Aurélien GRANGE, Adrien SIMON, Nathalie RABALLAND
Impression : Artisa Imprim Fougères

Mot du Maire

Landéanaises, landéanais,

Pour information, les deux projets de la MAM et de la rénovation de la salle Jules Ferry avancent bien.

En ce qui concerne la salle des associations ; nous avons un estimatif de travaux et le dossier de demande de subvention a été déposé le 26 février.

Concernant la MAM : l'association des assistantes maternelles est en cours de création. Nous avons l'avant projet avec une esquisse et un estimatif de coût. Le tout sera déposé le 31 mars en sous-préfecture, pour la demande de subvention.

Côté CCAS, nous avons reçu l'étude énergétique des logements et il faudra déterminer le choix des travaux concernant l'isolation.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à la société d'accrobranche sur le site de Chênedet à Landéan.

La Covid est toujours d'actualité et les manifestations, les regroupements, les activités sportives ne sont toujours pas autorisés. Il faut encore être patient et respecter les gestes barrières pour éviter d'être contaminé.

Prenez soin de vous et des vôtres.



Franck ESNAULT, maire

Ce mercredi 10 février 2021, à chacun ces outils...

A 4h30 du matin, Franck ESNAULT était présent sur son tracteur avec la lame pour déneiger les routes communales de Landéan.

Patrick GUERIN et Jérémie SAVARIS ont dégagé la neige des trottoirs avec leur pelle à neige pour faciliter l'accès aux commerces, aidé même par l'épicier Thierry HOUCKE ainsi que tous les anonymes. Belle action Messieurs et la belle entraide !



Merci à Marie-José LELOUTRE, infirmière libérale de Landéan, d'avoir pu rendre visite aux patients en tracteur, lors de cette journée très enneigée.

Le personnel de la mairie



Franck ESNAULT
Maire



Cécile BESNARD
Agent administratif



Cécile FOUGERAY
Agent administratif



Christèle DENOUAL
Responsable administratif



Cécile BESNARD
à la poste



Patrick GUÉRIN
Agent technique



Jérémy SAVARIS
Agent technique

Dans chaque bulletin, nous vous informons des principales décisions prises par les élus lors des séances de conseil municipal. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune : www.landean.fr

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2020

Etaient présents à 20 heures :

ESNAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, ROSSIGNOL Géraldine, HARDY Yvon, LOUVIOT Marie-Thérèse, VERDON Florence, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, PAUTONNIER Stéphane, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique, RABALLAND Nathalie.

Absents excusés à 20 heures :

GOSSELIN Hélène a donné pouvoir à MARIE Patrice,
GRANGÉ Aurélien a donné pouvoir à GARDAN Christine.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de Landéan 2019-2020		
COMMUNE DE RÉSIDENCE	ÉLÉMENTAIRE Contribution obligatoire pour les communes dépourvues d'école publique. Contribution non obligatoire pour les communes disposant d'une école publique.	MATERNELLE Contribution obligatoire pour les communes dépourvues d'école publique à compter du 01/01/2020. Contribution non obligatoire pour les communes disposant d'une école publique.
LA BAZOUGE DU DÉSERT a une école privée	376 € X 4 élèves = 1504 € (contribution obligatoire)	
PARIGNÉ a une école privée	376 € X 2 élèves = 752 € (contribution obligatoire)	
VILLAMÉE pas d'école	376 € X 1 élève = 376 € (contribution obligatoire)	1230 € X 6/10 X 1 élève = 738 € (Contribution obligatoire au 01/01/20)
Fougères possède des écoles privées et publiques	376 € X 1 élève = 376 €/2 = 188 € (contribution non obligatoire)	808,80 € X 1 élève = 808,80 € (contribution non obligatoire)
POILLEY a une école privée	376 € X 1 élève = 376 €/2 = 188 € (contribution obligatoire)	
LA DORÉE (53) pas d'école (RPI pédagogique avec Fougerolles du Plessis)		1230 € X 6/10 X 1 élève = 738 € (Contribution obligatoire au 01/01/20)
2020-2021		
LA BAZOUGE DU DÉSERT a une école privée	386 € X 4 élèves = 1544 € (contribution obligatoire)	
PARIGNÉ a une école privée	386 € x 1 élève = 386 € (contribution obligatoire)	
VILLAMÉE pas d'école	386 € X 1 élève = 386 € (contribution obligatoire)	1262 € X 1 élève = 1262 € (Contribution obligatoire)
POILLEY a une école privée	386 € x 1 élève = 386 €/2 = 193 € (contribution obligatoire)	
FOUGERES a une école privée	386 € x 1 élève = 386 €/2 = 193 € (contribution non obligatoire)	

Conseil en Énergie Partagé - convention d'adhésion entre la Commune et le Pays de Fougères

Le Pays de Fougères a ouvert une mission énergie pour aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Énergie Partagé. Ce service repose sur la mise à disposition d'un conseiller énergie, pour les communes adhérentes à l'association, qui a pour tâches :

- la gestion de l'énergie et de l'eau pour le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement),
- la réduction des consommations d'eau et d'énergies,
- l'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation,

La Commune adhère pour 3 ans au service du Conseil en Énergie Partagé et s'engage à verser une cotisation de :

- 1,28 € par habitant (Pop DGF 2020) pour 2021,
- 1,32 € par habitant (Pop DGF 2021) pour 2022,
- 1,36 € par habitant (Pop DGF 2022) pour 2023.

A l'issue des 3 ans, la convention sera renouvelée chaque année et la cotisation annuelle fixée à 3 % par an à partir de 2024.

Demande d'aide dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale 2021 pour un projet de réhabilitation de la salle associative Jules Ferry, située 6 rue du Hallay

M. le Maire propose que la Commune réhabilite la salle Jules Ferry, située 6 rue du Hallay à Landéan. Il informe que ces travaux ainsi que les dépenses de maîtrise d'œuvre peuvent bénéficier d'une aide auprès du Département 35 dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial (FST).

Conventions de mise à disposition de points d'eau incendie privés pour la défense incendie publique

Vu, le règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie approuvé par arrêté préfectoral, M. le Maire informe qu'il s'avère nécessaire pour la Commune de mettre en œuvre et garantir la protection en matière d'incendie. Il propose que la Commune participe à hauteur de 900€ lorsqu'une exploitation agricole installe un réservoir incendie.

La signalisation du point d'eau incendie sera réalisée par l'exploitant et cette réserve incendie devra protéger un minimum de 3 habitations.

Rétrocession de parcelles par Néotoa à la Commune de Landéan

M. le Maire informe que Néotoa, Office Public de l'Habitat, souhaite rétrocéder à la Commune de Landéan des délaissés de voirie soit les parcelles :

SECTION	NUMÉRO DE PARCELLE	CONTENANCE
F	1060	4 m2
F	1054	1 m2
F	1061	5 m2
F	1053	4 m2
F	1059	5 m2
F	1052	12 m2

Délibération générale pour amortissements :

NATURE DE LA SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Biens mobiliers, matériel, études	5 ans
Biens immobiliers ou installations	15 ans
FRAIS D'ÉTUDES EFFECTUÉS PAR DES TIERS, NON SUIVIS PAR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Frais d'études	5 ans

- fixe les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études effectués par des tiers non suivis de travaux d'investissement :

Vente exceptionnelle de candélabres

Au cours de la rénovation de l'éclairage public du lotissement du Patis, 25 anciens candélabres ont été déposés. M. le Maire propose :

- de procéder à une vente exceptionnelle de ces candélabres au prix unitaire de 25 euros,
- de céder les invendus à une société spécialisée dans la collecte des métaux au prix le plus avantageux.

Demande de Fonds de développement des communes 2020 auprès de Fougères Agglomération

Fougères Agglomération prévoit d'accorder, pour 2020, un Fonds de Développement des Communes de 18323 €.

Le Maire propose de solliciter ce fonds pour les travaux suivants, dont voici le plan de financement :

DÉPENSES H.T.	MONTANT
Travaux voies et réseaux (effacement éclairage public du Patis)	134 149,64 €
Fourniture et pose d'un poteau incendie rue du Patis	2 400,00 €
Acquisition pour mairie (informatique : logiciels, licence)	3 482,40 €
Acquisition tondeuse, matériel divers	15 284,00 €
MONTANT H.T DES TRAVAUX (études+travaux)	155 316,04 €
RECETTES	MONTANT
Fonds de concours Fougères Agglomération	18 323,00 €
Subvention SDE 35	93 904,74 €
Autofinancement communal	43 088,30 €
TOTAL DES RECETTES	155 316,04 €

Transfert de la compétence PLU-I – Minorité de blocage

M. le Maire informe que les plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme ou cartes communales seront de la compétence de la Communauté d'Agglomération au 01 janvier 2021, par application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » sauf opposition d'une minorité de blocage de 25% des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Article 1 : la Commune de LANDEAN s'oppose au transfert de la compétence PLU-I à Fougères Agglomération.

Article 2 : Il est demandé à Fougères Agglomération de prendre acte de la présente décision.

Lotissement Résidence les Molans : Devis relatif à la demande de permis d'aménager modificatif

M. le Maire informe que le lotissement « Résidence les Molans » est composé de 3 lots. Il précise qu'une canalisation d'eaux pluviales passe sur le lot n°1 et qu'il s'avère difficile de le commercialiser. Donc, il propose de faire une demande de permis d'aménager modificatif pour passer désormais à 2 lots. La partie restante, grevée de la canalisation, restera propriété communale. Il présente le devis de M. LE TALLEC de 2349,60 € T.T.C et le coût d'une borne supplémentaire à 32,60 € H.T.

Prix de vente des lots : lotissement « Résidence les Molans »

- décide de céder les lots au prix de : 43,50 € hors taxes + TVA sur marge/m2,

Convention verbale avec le GAEC du Hallay pour location de parcelles

- accepte de louer les parcelles n°401, 421, 154 en section AB et n° 401 en section F au GAEC du Hallay du 01/01/2021 au 31/12/2026 et fixe le montant de la location pour chaque année à 613 €

Location d'une annexe près du presbytère

- Renouvellement de location du 01/01/21 au 31/12/26 pour M. et Mme MERET avec un loyer annuel de 480 €

Gardiennage église de Landéan – année 2020

M. le Maire propose de verser à M. le Curé, via le compte de la paroisse, la somme de 120,97 € pour l'année 2020.

La convention de mise à disposition de l'ancien presbytère par la Commune aux sapeurs-pompier

M. le Maire a signé une convention entre le SDIS 35 et la Commune de Landéan, relative à la mise à disposition de la bâtisse désaffectée aux sapeurs-pompier (CIS La Bazouge du Désert) dans le cadre de formations, manœuvres ou d'activités physiques et sportives.

Renouvellement de la convention multi-services avec la FGDON Ille et Vilaine (2021-2024)

M. le Maire propose de renouveler avec la FGDON Ille et Vilaine, située à Liffré (35), la convention existante qui ouvre l'accès aux services cités ci-dessous :

- accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre les frelons asiatiques, ragondins, rats musqués, corneilles, pigeons, chenilles processionnaires urticantes,
- interventions d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux,
- fourniture de formulaires administratifs liés à la gestion des espèces envahissantes,
- tarification et accès aux équipements collectifs en matériels de capture, d'équarrissage,
- réalisation de diagnostics spécifiques pour la gestion d'interactions domaine communal/ domaine privé...

L'adhésion à la convention multi-services s'élève à 165 € par an.

CONTOURNEMENT ROUTIER AU NORD DE FOGÈRES

Le Département d'Ille-et-Vilaine, Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne ont engagé une réflexion sur un contournement routier au nord de Fougères et sur des liaisons cyclables.

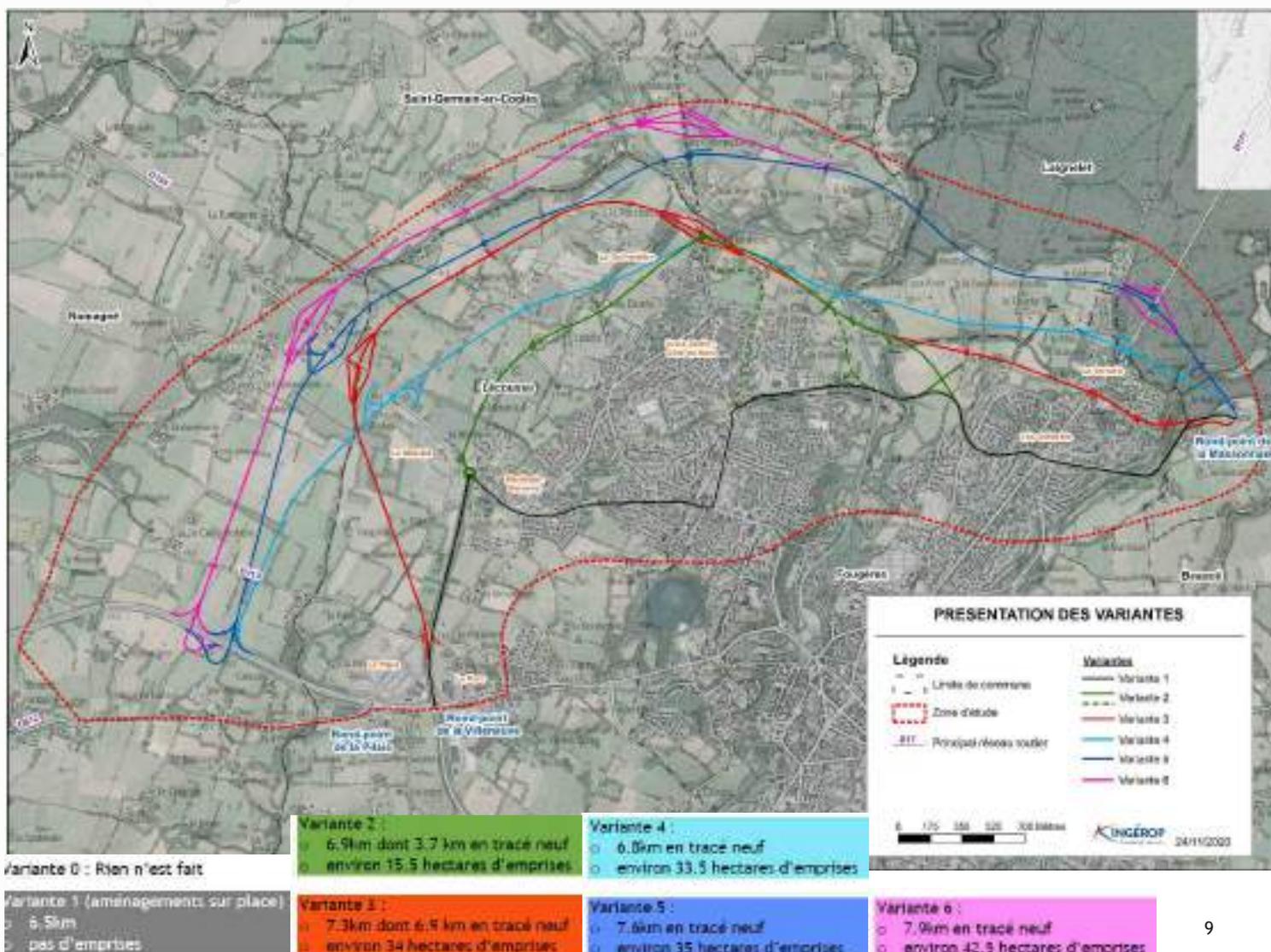
Ce projet de mobilité est destiné à répondre aux besoins de sécurité et de fluidité des déplacements, tout en prenant en compte les enjeux du territoire (environnementaux, urbains). Dans le but de réduire les nuisances dues au trafic, de sécuriser les mobilités dans les zones urbaines (en particulier les traversées de Lécousse et Fougères) et de s'adapter aux nouvelles mobilités du quotidien, le Département a analysé 6 variantes de contournement au nord de Fougères.

Une première phase de concertation avec le public, permettant à chacun de s'informer et de s'exprimer, aura lieu début 2021, dès que le contexte sanitaire le permettra. Une page du site internet du Département regroupant les informations nécessaires à cette concertation est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.fr/contour-fougères>.

Cette concertation proposera une exposition en mairie ouverte à tous, une réunion publique (également retransmise sur internet par un lien qui sera disponible sur le site du Département) et des ateliers thématiques. Les conditions d'accueil seront adaptées aux consignes sanitaires en vigueur à la date des rencontres prévues. La capacité d'accueil pourrait notamment varier.

Si vous souhaitez participer à un atelier d'échanges citoyens, vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire disponible sur la page du département <http://www.ille-et-vilaine.fr/contour-fougères>. Cet atelier aura lieu à partir de 18h00 en semaine.

Les dates de la concertation publique seront mises en ligne prochainement, n'hésitez pas à consulter la page du département pour être informé.



L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LANDEAN EST PARTIE « A LA RECHERCHE DU PÔLE NORD »

La crise sanitaire ne permettant pas de faire notre traditionnel arbre de Noël, l'APEL (association de parents d'élèves) de l'école a décidé de gâter les enfants en leur offrant un spectacle. Ils ont choisi la Compagnie des Bacs à sable qui a donné un spectacle de 45 minutes nommé « A la recherche du Pôle Nord ».

Ce dernier avait pour thème Noël et l'écologie. Nous avons passé un agréable et merveilleux moment au côté de Noëlla la fée de l'hiver, René le renne et MaBoule de neige. Le spectacle était vivant, musical et entraînant avec un décor et un scénario d'une véritable qualité. Les enfants et les adultes ont participé et se sont amusés en chantant, en dansant et en applaudissant.

L'équipe enseignante et les enfants remercient vivement l'équipe APEL pour cette initiative.

Nous remercions également la Compagnie des Bacs à sable de nous avoir offert ce si joli moment, rempli de bonnes ondes qui réchauffent les cœurs en cette période si particulière.

Nous remercions aussi M. le Maire pour le prêt de la salle des fêtes.



Le mardi 16 février, toute l'école a fêté mardi gras ! Nous nous sommes déguisés et nous avons mangé de bonnes crêpes préparées par Thérèse. C'était une journée également marquée par un exercice incendie. Les enfants étaient donc en déguisement dehors, ce qui leur a permis d'au moins voir les enfants déguisés des autres classes.

Une belle journée de sourires, d'amusement qui fait du bien à tous, enfants comme adultes avant d'entrer dans la période du Carême.



Mme GARNIER

Les inscriptions sont toujours possibles pour la rentrée de septembre 2021.

Il est possible d'organiser des visites de l'école.

02.99.97.30.94 (le mardi de préférence)

ou par mail
eco35.notre-dame.landean@
enseignement-catholique.bzh



Encore une année bien particulière pour nos élèves de l'école Notre-Dame avec une hygiène maximale pour tout l'établissement (lavage et désinfection des mains, aération, distanciation...) afin de se protéger de la Covid. Sans oublier le port du masque obligatoire pour les élèves du CP au CM2.

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place le 1er février 2021 rendant obligatoire le port du masque de catégorie 1 pour tous les élèves (toujours à partir du CP).

C'est pourquoi, l'équipe de l'APEL a décidé de fournir, à la rentrée des vacances d'hiver, un masque en tissu certifié catégorie 1 aux 42 élèves devant porter le masque ainsi que du savon hypoallergénique pour le lavage quotidien tout en prenant soin des mains de nos enfants !

En attendant des jours meilleurs pour 2021, l'équipe de l'APEL espère pouvoir mettre en place de belles actions pour le plus grand bonheur de nos enfants !

L'équipe APEL

APEL

Beaucoup d'entre eux portaient jusque là des masques de catégorie 2. Ce nouveau protocole engendre donc de nouveaux coûts pour les familles.

CLUB DES LOISIRS DE LANDEAN



Les activités du club de loisirs sont comme pour beaucoup réduites à néant. En ce qui concerne la sortie sur la Mayenne prévue le mardi 18 mai 2021, celle-ci ne pourra être maintenue que si les mesures concernant la Covid sont allégées.

Des informations complémentaires seront communiquées en temps utile aux adhérents inscrits à ce voyage (modalité de règlement, report éventuel de date...).

Nous pensons pouvoir reprendre une activité extérieure le 1^{er} et 2^{ème} jeudi du mois «la marche» lorsque le temps le permettra. Pour l'instant, les mesures barrières devront être respectées : distanciation et port du masque. **Renseignez-vous auprès des membres du bureau.**

Une animation « cafés numériques » est envisagée, dès que ce sera possible (de toute façon pas avant mars 2021), une fois par mois et par groupe de 10 à 12 personnes maximum. Le but de ces réunions est de répondre aux questions et interrogations sur l'informatique et les nouvelles technologies. L'organisation de ces réunions est gérée par Gemouv et une animatrice mandatée par la Fédération viendra les animer.

Pour organiser au mieux ces rassemblements et si vous êtes intéressés, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire. Une participation minime pourra peut-être vous être demandée.

En attendant des jours meilleurs, prenez soin de vous et respectez les mesures sanitaires.



Nous avons pu commencer le tennis normalement en septembre 2020, et avons dû l'arrêter fin octobre pour le confinement numéro deux. Par contre, les enfants ont pu reprendre les cours juste avant les vacances de Noël.

Nous avons même mis en place un cours pour les petits, le lundi soir. Nous avons de l'espoir pour la reprise des adultes, mais les événements en ont décidé autrement et avons à nouveau tout arrêté à la mi-janvier 2021.

Le samedi 27 février, nous avons organisé un petit tournoi de tennis avec Josselin, le professeur, sur le terrain extérieur de Laignelet, pour les enfants et les adultes inscrits aux cours.

Cela a été un grand plaisir pour tous de retaper dans la balle et aussi un moment très convivial.

De plus, nous avons eu une énorme chance, le soleil était au rendez-vous.

Nous espérons refaire un tournoi au plutôt avec tous les licenciés.

En attendant, prenez bien soin de vous et de vos familles.



Mini tournoi sur le court extérieur de Laignelet avec les gestes barrières



L'entraînement des enfants lors de la période de déconfinement.

ENTENTE PARIGNÉ / LANDÉAN



Nous avons démarré notre saison de foot en septembre et elle s'est malheureusement arrêtée fin octobre à cause de la COVID.

A ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur la fin de la saison concernant les championnats. Plusieurs scénarios ont été mis en place par le District d'Ille et Vilaine de Football mais l'inconnue de la date de reprise est entière.

Cependant, nous continuons les entraînements chaque semaine pour les jeunes et les seniors avec le maintien du protocole sanitaire.

LE MERCREDI :

U7 - U9 de 13h30 à 14h45
U11 - U13 de 15h à 16h30

LE SAMEDI :

U7 - U9 de 10h30 - 12h
U11 - U13 de 13h30 - 15h
Seniors de 15h à 16h30

Nous avons décidé d'annuler le 30^{ème} anniversaire du club prévu le 29 mai prochain.



Le bureau

«les Seniors A de l'Entente Parigné / Landéan se sont vu remettre des nouvelles tenues offertes par STGS Avranches»

RUNNING

La crise sanitaire rend encore ce début d'année 2021 très compliqué. En effet, aucune course n'est envisageable.

Nous rappelons les entraînements du dimanche matin à 10h au terrain de foot de Landéan, le lundi matin à 8h45 au terrain de foot également. Les entraînements du mardi soir ne sont pas repris pendant la période du couvre feu.

Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui le souhaitent, vous pouvez contacter

Stéphane LAHOGUE - *Président*
06 26 40 37 17 tina35-0581@orange.fr

David BEAUDRON - *Trésorier*
06 98 06 31 43 dacobea@hotmai.fr

Marielle FOUBERT - *Secrétaire*
06 78 72 36 62 marielle.foubert@orange.fr

S.C.L. - SECTION GYMNASTIQUE ET YOGA DU RIRE

L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021, que cette année vous apporte joie, douceur et santé à tous.

Au vu du contexte sanitaire actuel, les cours en présentiel ont été suspendus.

L'assemblée générale de la section aura lieu en juin 2021 si possible.

Nous espérons vous retrouver dans de meilleures conditions dès que la situation le permettra.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Soyons positifs !



Pour tout renseignement contacter :
Alain JOURDAN
au 02.99.97.21.03

Vie associative

Association	Responsable	Mail	Téléphone
ALSH	ALLAIN Maëlle	al.laignelet@famillesrurales.org	06 98 60 98 91
Anciens Combattants	BARON Maurice		02.99.97.37.36
APEL	COUANON Frédérique	frederiquecouanon@gmail.com	06.07.02.96.04
Association Chasse	PELE Jean-Luc		02.99.97.23.31
C. Créations	GERAUD Brigitte	cbgeraud@orange.fr	07 86 53 60 50
Club des Loisirs	DELAUNAY Jean	jddelaunay@orange.fr	02.99.97.21.32
Comité de Jumelage	BOIVENT Amand	mca.boivent@gmail.com	02.99.97.28.79
Comité des Fêtes Trésorier	GARDAN Jean-Noël	comitedesfetes.landean@gmail.com	06 52 65 73 37
Co-Présidente Tennis TC2L	COLAS Annie	loic.colas2@wanadoo.fr	06 87 02 90 79
Ecole Notre-Dame	GARNIER Pauline	eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh	02 99 97 30 94
Entente Parigné/Landéan	MALLE Sabrina	ent.parignelandean@gmail.com	02.99.98.89.13
Les 3 P Évènements	BOIVENT André	muriel.lebosse@orange.fr	06 78 35 28 54
Les Amis de la Nature	GERMERIE Olivier		06.08.27.47.09
Les Potes en Scène	ROIZIL Mickaël	mbroizil@orange.fr	02.99.97.33.98
Les Randonneurs des Celliers	GUENÉE Danielle		02.99.97.20.74
Médiathèque	LE HEGARAT Sophie	bibliolandean@fougeres-agglo.bzh	02 99 97 20 14
OCAS	FOUILLEUL Annie	annie.fouilleul@orange.fr	02.99.97.23.76
OGEC	ROYER Magali	magaliroyer35@gmail.com	02 99 97 25 41
RIPAME	ASCOUËT Carole	ripamede7lieux@gmail.com	06.48.70.30.49
Land'running	LAHOQUE Stéphane	tina35-0581@orange.fr	06 26 40 37 17
Tennis de Table	JEULAND Stéphane	landean.tt@gmail.com	06 07 63 40 64
Section Gymnastique	BARBEDETTE Karen	carry3550@yahoo.fr	
Sporting Club/Section VTT	JOURDAN Alain	alain.jourdan35@wanadoo.fr	06 83 06 49 31

Société d'agriculture Fougères Nord

Dans le dernier bulletin municipal d'octobre 2020, nous vous faisons part de l'annulation du comice agricole prévu en 2020.

Le Conseil d'administration en accord avec la commune de Luitré-Dompierre avait décidé de le reporter au samedi 28 août 2021.

A ce jour, les conditions sanitaires ne permettent pas de prendre une décision pour une organisation de cette fête du monde agricole ainsi que pour le concours des maisons fleuries.

C.CRÉATION

Les tricoteuses attendent avec beaucoup d'impatience la reprise des cours pour apprendre, partager et passer à nouveau de bons moments ensemble. Cette crise sanitaire qui dure depuis des mois empêche la relationnel et la convivialité.

Huguette, la responsable du tricot



LES 3 P ÉVÈNEMENTS

Les 3 P Évènements vous présentent leurs meilleurs vœux.



A cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser le réveillon de la Saint-Sylvestre 2021 ainsi que la course cycliste du 21 février 2021.

Les prochaines manifestations et si les conditions le permettent sont le vide grenier en octobre et le réveillon du nouvel an 2022.

Prenez soin de vous.

MÉDIATHÈQUE DE LANDÉAN



1 bis rue Thomas Latouche
35133 Landéan
02.99.97.35.77
bibliolandeau@fougeres-agglo.bzh
mediatheques.fougeres-agglo.bzh

**Horaires d'ouverture au public
pendant la période de couvre-feu à 18h :**
Mercredi : 10h 12h / 15h 17h
Samedi : 10h 12h

Inscription gratuite pour tous : Enfants, adolescents, adultes

Prêts illimités pour 1 mois
Livres, magazines
Possibilité de réservation de livres de la médiathèque
départementale pour les demandes spécifiques

ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES :

Les bénévoles qui vous reçoivent à la médiathèque sont :
Suzanne BOSSARD, Margaret CLOSSAIS, Viviane FOUQUET,
Hélène GOSELIN, Huguette ORIERE, Marie-Françoise ORY
et Monique SAULNIER. Je les remercie chaleureusement.

RESSOURCES NUMÉRIQUES PROPOSÉES PAR LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

Des magazines, des journaux, des vidéos... chez vous en
un clic 24h/24

Offre proposée gratuitement par la médiathèque
départementale d'Ille-et-Vilaine

Adressez-vous à la médiathèque de Landéan !

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DANS LE CADRE DU MOIS DU NUMÉRIQUE :

Mercredi 21 avril 2021 à 14h

« Escape Game » dans la médiathèque, organisé par des
animateurs du département 35 pour les 8/13 ans, sur réservation, 6 participants maximum.

Qu'est-ce qu'un Escape Game ? (Jeu d'évasion)

Le jeu d'évasion consiste la plupart du temps à
tenter de s'échapper d'une pièce en un temps
limité (généralement une heure) et se pratique
habituellement en groupe.

Les joueurs doivent chercher des indices disséminés
dans une ou plusieurs pièce(s), puis les combiner
pour avancer dans la salle. Le but est généralement
de sortir d'une pièce (d'où le nom d'escape room),
mais il peut aussi être d'apporter une solution à un

autre problème, comme résoudre un meurtre ou
trouver un trésor.

Mai 2021

Séance de FabLab itinérant à la médiathèque
Séance animée par William AUMAND



LE RIPAME SUR FACEBOOK !



Une page Facebook a été créée au nom du Ripame de 7 lieux afin d'informer sur les différentes manifestations mis en place, de se faire connaître et d'être au plus près du public.



N'hésitez pas à venir aimer la page et à la partager :

<https://www.facebook.com/Ripame-de-7-lieux-361776624832469/>

Pour rappel, le RIPAME est destiné aux parents/futurs parents des enfants de 0 à 3 ans pour les accompagner dans leur recherche d'un mode de garde et dans leur rôle de parents employeurs, et aux assistantes maternelles pour les soutenir dans leur profession.

Des ateliers d'éveils sont proposés sur 4 communes du territoire pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants de 0 à 3 ans. C'est un service ouvert à tous et gratuit pendant la période scolaire :

- ▶ Laignelet « Calimalin » : tous les mardis
- ▶ Landéan « Les Ty-Michous » : un jeudi sur 2
- ▶ Parigné « L'île aux enfants » : tous les jeudis
- ▶ La Chapelle-Janson « Chapi Câlines » : un vendredi sur 2

Un nouveau atelier d'éveil a commencé à La Selle-en-Luitré depuis le 12 mars.

ANIMATION LES TY-MICHOUS À VENIR :

- ▶ Jeudi 25 mars
- ▶ Jeudi 8 avril
- ▶ Jeudi 23 avril

Les Ty-Michous et L'île aux enfants (animation de Parigné) se retrouvent le jeudi 8 avril pour une chasse aux œufs à Landéan.



Pour plus de renseignement, contactez Carole ASCOET,
responsable du RIPAME de 7 lieux

06 46 70 30 47 ou 02 23 51 13 71 - ripamede7lieux@gmail.com

L'ACTUALITÉ DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LAIGNELET/LANDEAN/LE LOROUX

C'est d'abord le départ, après 3 ans et demi passés à la direction de l'ALSH, Madame GAUVIN rejoint d'autres fonctions. Elle est remplacée depuis le mois de décembre par Maëlle ALLAIN.

Les activités et projets que nous proposerons seront basés sur les objectifs suivants :

- Favoriser le vivre ensemble
- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Favoriser la diversité
- Développer l'esprit d'entraide
- Amener l'enfant à respecter le monde qui l'entoure



Vie associative

Chaque point sera décliné en objectifs dans les projets pédagogiques. Des activités diverses et variées seront proposées afin de répondre à ces objectifs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Plusieurs activités ont déjà retenu notre attention ; notamment le recyclage, la musique, la découverte des alentours... Nous avons également terminé le jardin d'intérieur et nous avons mis en place un « mur » d'expression.

En ce début d'année, nous avons pour thème le recyclage et les émotions afin d'instaurer des rituels au sein de l'accueil de loisirs et également pour apprendre les bons gestes.

Partis dans cette lancée, les vacances de février avaient pour thème la nature avec beaucoup d'activités en extérieur comme des constructions de cabanes, des nids d'abeilles, le jeu des couleurs, la fabrication d'un herbier, etc.

L'actualité, c'est aussi comme pour toutes les structures qui accueillent du public, l'application d'un « nouveau » protocole sanitaire qui s'applique depuis le 4 novembre 2020 :

- Les parents ou tout autre visiteur doivent sonner au portail pour annoncer leur arrivée. Le lieu d'accueil a été modifié de façon à ce que les enfants ne soient pas en contact avec les adultes. Les parents ne peuvent pas accompagner leur enfant à l'intérieur. Afin de signer la feuille de présence, les familles sont invitées à se munir d'un stylo noir et doivent veiller au respect de la distanciation physique lors des arrivées et départs.

- Les enfants doivent être accueillis en petits groupes et ne pas se croiser de toute la journée. Nous avons donc choisi de constituer un groupe de moins de six ans et un de six ans et plus.



- Les plus de six ans doivent porter un masque.
- Au cours de la matinée, le midi et l'après-midi, les locaux sont régulièrement aérés et les principaux points de contacts (poignées, chasses d'eau, tables) sont désinfectés.
- De même les enfants sont invités régulièrement, et dès leur arrivée à se laver les mains.
- Le repas se tient dans la cantine comme d'habitude mais les deux groupes y sont répartis à plusieurs mètres les uns des autres et les trajets se font séparément.

Moins contraignant que ceux de mai, juin et de cet été, ce protocole paraît bien vécu par les enfants.

Nous vous attendons avec impatience !



Contactez

Maëlle ALLAIN
au

06 98 60 98 91
ou par mail :

a.laignelet@famillesrurales.org

Venir
au niveau de l'accueil
de loisirs
le lundi matin
entre
8h30 et 12h30.



UNC Soldats
de France
de Landéan



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Comme pour le 8 mai, la commémoration du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint sans la présence des landéanais et des membres de notre association.

Monsieur le Maire, Franck ESNAULT, accompagné de deux adjoints et d'un conseiller municipal, de Maurice BARON : président de l'UNC, de Jean-Claude LEMARIE : vice-président, des deux portes drapeaux et deux soldats de France se sont rendus, au monument aux morts pour rendre hommage aux landéanais qui ont donné leur vie pour défendre notre pays.

Après la levée des couleurs, Monsieur le Maire a lu le message du Président de la République.

Une minute de silence a ensuite été observée en mémoire des victimes de cette guerre 1914-1918, de toutes les victimes de guerre et tout particulièrement des landéanais dont le nom est gravé sur le monument aux morts.

OBSÈQUES

- M. Fernand REBILLARD, 85 ans - le 5 novembre – Ancien combattant AFN
- Mme Marie-Jeanne PERONNE - le 19 décembre – Membre sympathisant

VIE DE L'ASSOCIATION

Les conditions sanitaires n'ont malheureusement pas permis l'organisation de notre assemblée générale dans les conditions habituelles.

Nous remercions tous les membres qui, en dépit des difficultés, ont décidé de poursuivre leur engagement renouvelant ainsi leur attachement à la mémoire de nos « morts pour la France ».

Vous tous qui avez fait 3 mois ou plus de service militaire et qui souhaitez participer et soutenir ce devoir de mémoire, n'hésitez pas à vous faire connaître et à nous rejoindre comme « soldats de France ».

**De même, tout landéanais et sans condition particulière,
peut adhérer à l'association comme « sympathisant ».**

Comité des
FETES

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le Comité des fêtes, espère organiser le traditionnel vide-grenier prévu cette année le 11 avril ainsi que la balade gourmande le dimanche 19 septembre 2021.

Toute personne voulant rejoindre le comité : 06 52 65 73 37



Votre nouveau parc accrobranche est en cours d'installation à la base de plein air de Chênedet !

Nous sommes Marine, William et Florian, les trois associés à l'origine de ce projet. Florian est un passionné de nature et de photographie avec une longue expérience des parcs accrobranche. Marine ébéniste et William cordiste ont créé ensemble leur premier parc : l'Accrobrancherie situé à Saint-Gonnery (56).

Nous travaillons ensemble à la création de ce nouveau parc avec pour volonté de redynamiser le site de Chênedet. Nous proposerons une dizaine de parcours, accessible en illimité pour petits et grands. Les premiers parcours seront adaptés aux plus jeunes, dès 3 ans.

Nos parcours seront équipés en ligne de vie continue : un système 100 % sécurisé qui empêche tout risque de se décrocher des parcours, une fois en hauteur.

Notre objectif est d'ouvrir au printemps 2021.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite en forêt pour constater de l'avancée du parc.

A bientôt sur nos parcours !

William, Marine & Florian

PS : Et parce que nous avons été très bien accueillis, nous offrirons 2€ de remise par entrée à tous les habitants de Landéan.



INFORMATIONS PRATIQUES :

Accessible dès 3 ans

- Accès illimité

TARIFS :

de 3 à 6 ans : 10 €

de 7 à 11 ans : 15 €

12 ans et plus : 19 €

RÉDUCTION pour les habitants de Landéan : -2€

(sur présentation d'un justificatif)

Les commerçants

« VIVECO » Thierry HOUCKE

Nouveauté à l'épicerie de Thierry HOUCKE à Landéan depuis mardi 23 février 2021, il vend une grande variété de fromages à la coupe tels que du Saint-Nectaire, de la Tomme de Savoie...

Comme l'an passé à partir de la mi-mars et jusqu'au début juin, Thierry propose une vente de plants de salades, courgettes, tomates... du maraîcher de l'Earl « O Jardin Des Cousin ».

Lucie SIMON, landéanaise, a été embauchée à raison de 18h par semaine comme vendeuse pour soulager l'épicier.



Dates de fermetures des commerçants pendant l'été :

Boucherie LEVEQUE :

▶ 2 au 23 août 2021

Café des sports PELE :

▶ 31 juillet au 22 août 2021

Coiffure M'Style Coiff :

▶ 2 au 14 août 2021

Pharmacie BOUMSEUM :

▶ 15 au 22 août 2021

Maraîcher de Landéan

« O Jardin Des Cousin »

Sophie COUSIN

Une foire aux plants et peut-être aux fleurs et au vin (suivant l'évolution de la crise sanitaire liée à la Covid) sera effectuée aux serres de La Bourdière à Landéan, le 1er samedi de mai 2021 ainsi que **le 1^{er} samedi de mai des années à venir.**

Du 15 février au 31 mai :

* du lundi au vendredi 9h00-12h30 et 14h00-18h00

* samedi 9h00-12h30

Du 1er juin au 31 octobre :

* du lundi au vendredi 17h00-19h00

* samedi 9h00-12h30



Petit mot pour les commerçants, les artisans, les entrepreneurs de Landéan qui veulent que l'on parle d'eux au prochain bulletin, manifestez vous en créant un article avec logo, photos et l'envoyer à l'adresse mail :

landeancom@gmail.com

Terrains communaux constructibles :



Lot des Molans

Village de Beaulieu : 2 lots : (681 m² – 896 m²)
au prix de 29,26 € HT/m² prévoir assainissement autonome

Résidence les Molans : (près de l'église) – 2 lots

- * Lot 1 : réservé
- * Lot 2 : surface approximative 1145 m²
à 43,50 € HT/m²

Locations communales

Appartement T2
Appartement T3

Vous pouvez dès maintenant effectuer une réservation. Pour plus d'informations se renseigner à la mairie au 02 99 97 35 26



Immeuble communal à vendre

Centre bourg de Landéan :

Immeuble en pierres, comprenant une maison d'habitation sur 2 niveaux (plus combles) et un local annexe pouvant permettre un agrandissement de l'habitation ou une utilisation commerciale ou artisanale.

Élections Départementales et Régionales en juin 2021

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Les dates retenues par le Gouvernement pour la tenue du double scrutin départemental et régional **seront le dimanche 13 juin pour le premier tour et le dimanche 20 juin pour le second.**

Compte tenu de ces dates, la date limite d'inscription sur les listes électorales serait le 7 mai 2021.



Les années passées, les nouveaux habitants étaient accueillis à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire.

Nous avons souhaité dissocier ces deux événements et les recevoir à la mairie pour leur souhaiter la bienvenue lors d'une cérémonie plus conviviale, favorisant ainsi les échanges.

Au cours de cette soirée, élus et habitants ont pu se présenter tour à tour. Les uns expliquant leurs différentes missions au sein du conseil municipal, les autres, les motivations qui les ont guidés jusqu'à Landéan. Ces nouveaux habitants ont reçu en cadeau le livre «Balades en forêt de Fougères» de François CLOSSET, ainsi que la plaquette d'informations mentionnant les différents commerces, artisans et tous les services et associations de la commune.



Les nouveaux habitants de gauche à droite au premier rang :
Sylvie Poulet,
Stéphanie Simon et Denis Ménard,
Kimberley Gravaud

Transport à la demande

Le service « Transport à la demande » est actif malgré la crise sanitaire. Le prix de la course est 4 euros. Pour acheter les tickets, il faut en faire la demande auprès de la mairie en remplissant un formulaire. Le service mobilités-transports vous enverra les tickets par voie postale directement chez vous.



Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser en mairie pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et à cette issue, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État : Permis de conduire, BEP, Baccalauréat...

La JDC doit être effectuée, sauf cas particulier, avant le 18ème anniversaire.

En raison de la crise sanitaire, la JDC s'effectue en ligne depuis le 23 novembre 2020 sur le site www.majdc.fr.

En cas de difficulté, contacter la mairie :
mairie.landean@wanadoo.fr



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et un livret de famille

À savoir : À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

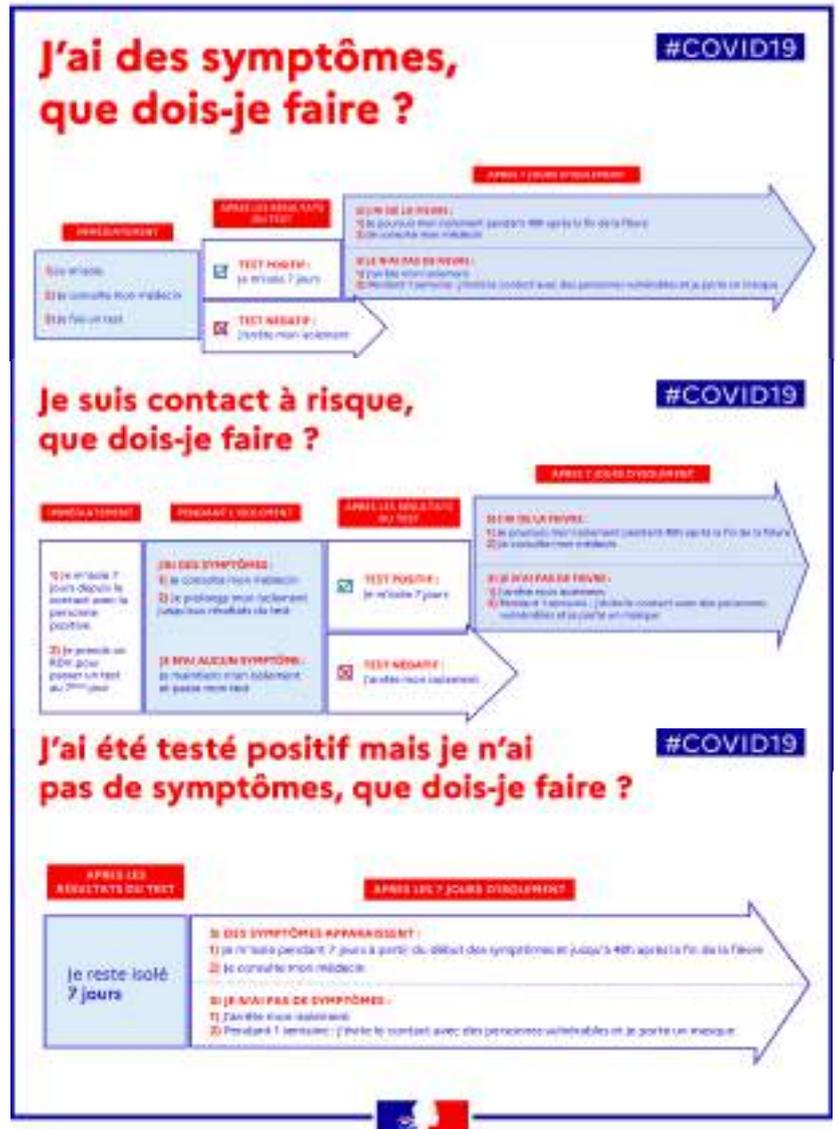
https://connexion.mon.service-public.fr/auth/0?spid=http://portail.msp.gouv.fr&minlvl=1&mode=0&failure_id=0

Infos pratiques

CORONAVIRUS : LES GESTES BARRIERES



CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?



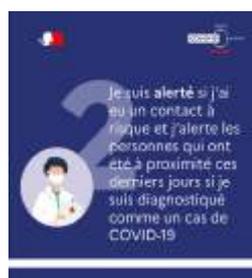
• Site ARS Bretagne
www.bretagne.ars.sante.fr

• Site préfecture Bretagne
www.bretagne.gouv.fr

SOYEZ ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA #COVID19 : TÉLÉCHARGEZ #TOUSANTICOVID

- ✓ Etre prévenu en cas de contact à risque
- ✓ Rester informé de l'évolution de l'épidémie & des mesures sanitaires
- ✓ Accéder aux outils numériques pour continuer à vous protéger & protéger les autres

→ <https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/>





L'élagage le long des voies communales

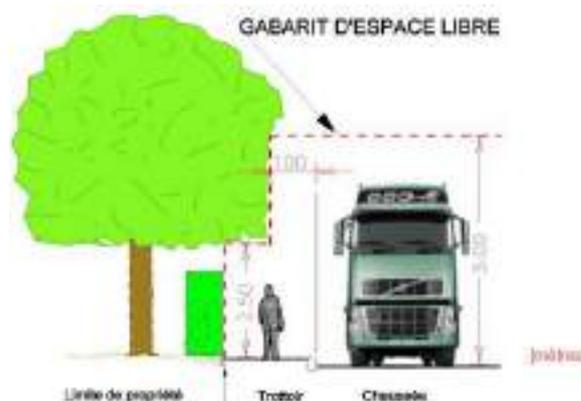
(Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 11/02/2016)

Les obligations des propriétaires privés riverains des voies publiques en matière de plantations dépendent de la qualification juridique des voies. Ainsi il convient de déterminer si la voie concernée est une voie communale ou un chemin rural.

Dans le cas du chemin rural, l'article D. 161-24 du code rural dispose que : « les branches et les racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ». Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural, sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin.

Le même article dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, « les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

S'il s'agit d'une voie communale, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au maire, après une mise en demeure restée sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux.

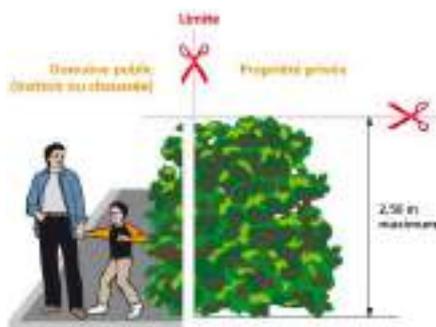


Pourquoi élaguer ?

D'abord, pour la sécurité de chacun. L'objectif consiste à prévenir la chute d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication. Cela permet également une meilleure visibilité pour le voisinage et pour le réseau routier, d'éviter le dysfonctionnement des infrastructures (lignes aériennes : téléphonique, électrique) ou l'interruption d'une voie de circulation. Cela évite aussi la dégradation des routes par les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies.

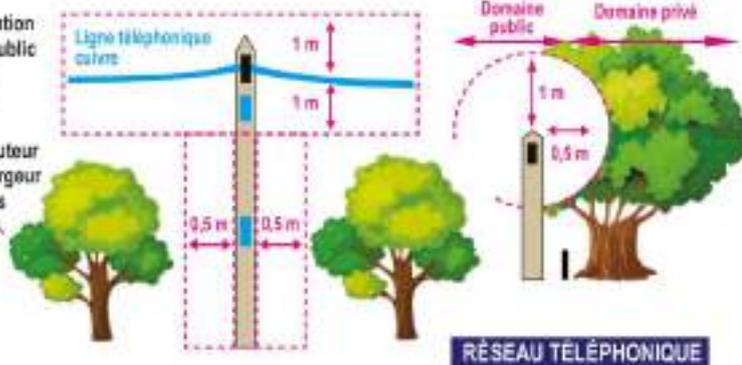
Électricité, téléphone et internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises :

Les plantations situées à proximité des réseaux électriques et de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives...



Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



RÉSEAU ÉLECTRIQUE



Jours de collecte



Si collecte des ordures ménagères **Mardi ou Jeudi**

Collecte sacs jaunes le **vendredi des semaines paires**

Si collecte des ordures ménagères le **Mercredi**

Collecte des sacs jaunes le **vendredi des semaines impaires**

ACTUALITÉ

Faisons éclore nos bonnes idées zéro déchet !



Vous en avez marre de voir votre poubelle déborder ? Ça tombe bien, on a quelques astuces pour vous. En plus, elles vous faciliteront la vie.

1 - Composter pour disposer d'un engrais naturel

Avec le compostage, fini l'achat d'engrais ! Vous pourrez disposer le compost comme un terreau, au pied de vos plantations ou de vos plantes en pot. Pour composter, rien de plus simple : il suffit de déposer vos déchets de cuisine ou du jardin dans un composteur ou en tas.

2 - Faire le tri pour redécouvrir ses trésors

En triant vos vieilles affaires, vous vous rendez peut-être compte que vous pouvez réutiliser plusieurs éléments ! Et si vous ne les utilisez plus, n'hésitez pas à donner vos vieux objets plutôt que les jeter.

3 - Broyer ses déchets verts pour pailler efficacement son jardin

Si vous avez un jardin, vous savez probablement que le paillage est une excellente technique pour protéger et nourrir votre sol. Plutôt qu'acheter du broyat dans le commerce, pourquoi ne pas réutiliser directement chez vous vos branchages ?

4 - Passer aux objets durables pour faire des économies

Voici quelques exemples d'objets jetables que vous pouvez remplacer par des produits durables :

- Masque lavable à la place du masque jetable
- Gourde plutôt qu'une bouteille en plastique
- Serviette à la place de l'essuie-tout
- Lingettes lavables en microfibre plutôt que jetables

5 - Passer au vrac pour supprimer les emballages inutiles

La première chose que vous faites en rentrant des courses est bien souvent de jeter tous les emballages inutiles. Alors pourquoi les acheter ? En passant à l'achat en vrac, vous pourrez gagner du temps et de la place dans vos placards.



DÉCRYPTAGE

Le nouveau site internet du SMICTOM

Plus complet, adapté aux smartphones et proposant plus de services, le nouveau site internet du SMICTOM saura répondre à vos attentes !

« Le pot de yaourt, il se trie ou pas ? » Si vous vous posez la question, l'annuaire des déchets présent sur le site internet saura vous guider. Plus de 500 déchets ont été répertoriés pour vous permettre de trier sans vous tromper.

Si vous souhaitez connaître le jour de passage des camions de collecte ou trouver les bornes à verre ou à papier les plus proches de chez vous, consultez la rubrique « dans ma commune ».

Vous souhaitez demander une carte d'accès en déchèterie ? Signaler un changement d'adresse ? Payer votre facture ? Toutes ses démarches sont accessibles en quelques clics sur le site internet du SMICTOM.

A partir du 15 mars 2021,

la déchetterie de Landéan maintient le créneau d'hiver : 15h30 à 16h30 les lundis et ce jusqu'à la fin du couvre feu national.

Le geste du mois



Chaque année, 30kg de publicités sont déposés dans les boîtes aux lettres. Apposer un Stop-Pub est un geste simple pour réduire sa production de déchets. Des Stop-Pubs sont disponibles sur simple demande auprès du SMICTOM.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené

02.99.94.34.58

accueil@smictom-fougères.fr

www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

Avis aux amateurs et amatrices de jardinage

TROC Plantes et Boîtes à graines !

Seront disponibles

Le printemps arrive et pourquoi ne pas mutualiser nos pratiques et échanger graines, fleurs, boutures, plantes et arbustes qui poussent en surnombre dans nos jardins, voir astuces et magazines spécialisés...

Cela permettrait à chacun(e) de découvrir de nouvelles plantes et de favoriser la biodiversité.

La mise en place du troc se fera sous forme de libre service, dépôt, reprise, un espace d'échange en date du 10 avril 2021 de 10h à 12h, sur la place à côté de la pharmacie à Landéan.



Géraniums vivaces



Jeunes lilas



Carex pendula



Bulbes crocosmias



La FG DON 35 vous informe d'un phénomène à risque qui devrait débuter dans les prochains jours. Dans la mesure de vos possibilités et par vos moyens de communication habituels, il serait bon d'informer vos administrés du risque actuel lié à la chenille processionnaire du pin

Alerte chenille processionnaire du pin :

Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur

phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à désherber thermiquement type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelques fois des cèdres. En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

L'équipe de la FG DON reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

J'ai un chien... Je m'en occupe !

Je ramasse...

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.



Au cimetière,

lorsque les plantes sont sèches, mettez les dans les poubelles appropriées.



Pour faciliter

la distribution du courrier,

il serait bien de marquer votre boîte aux lettres de votre numéro et de votre nom.

Sur beaucoup trop, il n'y a aucune précision.



Situation épidémiologique de la grippe aviaire

Concernant la grippe aviaire, tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles de basse-cour est à éviter. Les particuliers détenteurs d'oiseaux doivent les confiner ou installer un filet de protection au-dessus de leur enclos. Si les particuliers ne suivent pas ces consignes de protection, ils risquent une amende de 750 euros.

Ils doivent également surveiller la santé de leurs oiseaux et signaler toute mortalité anormale à un vétérinaire.

Les détenteurs non professionnels de volailles de basse-cour ou autres oiseaux captifs élevés en extérieur sont tenus de déclarer le formulaire Cerfa 15472*02 et le déposer en mairie.

Pour rappel, le virus de l'influenza aviaire (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux. Il n'est pas transmissible à l'homme qui peut consommer en toute sécurité de la viande de volaille, des œufs, du foie gras...

Consulter la situation par département :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-point-sur-la-situation-enFrance>

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.pplateforme-esa.fr

* Pays concernés au 10/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Sardaigne, Serbie, Slovaquie et Ukraine

Récolte de piles à Landéan

A partir de mai 2021, la commune de Landéan vous propose un service, c'est de déposer vos piles dans un contenant prévu à cet effet dans le hall de la mairie.

Le programme de collecte et de sensibilisation en participant à l'opération :

1 pile = 1 don, de l'énergie pour le Téléthon est une action éco-solidaire à double mission :

- Apprendre les enjeux du recyclage et les bons gestes de tri
- Protéger l'environnement et contribuer à la lutte contre les maladies rares.

L'année passée 8 millions de piles ont rapporté 48 325 € en France. Une tonne de piles collectée = 250 € versés à l'AFM-Téléthon

Vente de candélabres

La municipalité vend les anciens lampadaires de la rue du Pâtis, en l'état.



Ils ne sont plus homologués.

Ils sont au prix de 25 € l'unité et à retirer sur place.

**Pour toute information,
se renseigner à la mairie
au 02 99 97 35 26**

CONCOURS PHOTOS



Règlement concours photo

Le patrimoine de la commune de Landéan
La commune de Landéan organise un concours photo amateur gratuit du 2 avril au 31 août 2021
A travers vos clichés, faites-nous redécouvrir notre territoire !

La participation au concours photo entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Le thème :

Dans le cadre de la Commission Patrimoine, Culture, Communication, les membres de cette commission ont décidé d'organiser un concours photo sur le thème :

« Les croix et les calvaires de Landéan »

Ce challenge a pour but de découvrir ou redécouvrir le territoire en apportant un nouveau regard au travers de points de vue originaux, d'angles insolites, d'images artistiques...

Les images sélectionnées par un jury seront exposées sur le panneau d'affichage de la mairie.

Les conditions de participation :

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes amateurs.

Chaque participant peut présenter trois photos au maximum et s'engage à envoyer uniquement une ou des œuvres dont il est l'unique auteur.

Le concours est ouvert à compter du 2 avril 2021. La date limite d'envoi des photographies est fixée au mardi 31 août 2021.

Les clichés seront acceptés sous format numérique ou papier et devront être accompagnés du bulletin ci-joint dûment rempli.

Les candidatures seront envoyées par mail à : landeancom@gmail.com
ou sinon déposées sous pli « concours photos » dans la boîte aux lettres de la mairie.

Les détails techniques :

Pour participer au concours, la photographie doit être validée par la Commission Patrimoine, Culture, Communication. Pour cela, elle doit remplir les conditions suivantes :

- La création doit illustrer le thème « Les croix et les calvaires de Landéan » et donc avoir été prise sur le territoire de la commune.
- Les images seront au format jpeg (qualité fine) ou papier (10 x15cm). Les photos doivent être des meilleures résolution et qualité possible.
- Les photos proposées peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
- Aucune photo ne doit faire apparaître des personnes (adultes et enfants).
- Aucune marque et plus généralement aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création. Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs photographies ne portent pas atteintes à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

L'utilisation des photographies :

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et publication).

Les participants acceptent la présentation de leur œuvre. Ils autorisent la Commission Patrimoine, Culture, Communication à présenter, reproduire et diffuser la photo dans le cadre de la communication non-lucrative de la commune sur tous supports et utilisations connus ou inconnus à ce jour et sans contrepartie financière.

Le jury et les critères de sélection :

Le jury présidé par le maire sera composé de 9 jurés :

- cinq membres de la Commission Patrimoine, Culture, Communication
- un agent technique de la commune
- un agent administratif de la commune
- un représentant d'une association Landéanaise

Il se réunira pour sélectionner les photographies selon les critères suivants :

- Originalité du sujet
- Originalité de la prise de vue
- Esthétique d'ensemble

Les résultats publics seront donnés dans le prochain « Landéanium » N°147.

Les prix et la remise des prix :

Trois catégories de prix seront récompensées comme suit :

- un prix « jeune talent » de moins de 10 ans
- un prix « adolescent » 11 et 17 ans
- un prix « adulte »

Les responsabilités et les libertés :

Le participant est seul responsable de sa photographie et garantit la commune de Landéan contre toute action ou recours qui pourrait être intenté du fait de la publication.

Tout participant au jeu-concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande à l'adresse mail : landeancom@gmail.com ou sous pli « concours photos » dans la boîte aux lettres de la mairie.



BULLETIN DE PARTICIPATION

(à joindre obligatoirement au mail ou sous l'enveloppe)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Photo 1 : Titre.....

Photo 2 : Titre.....

Photo 3 : Titre.....

Je soussigné (e)..... certifie :

- 1) Ne pas être photographe professionnel
- 2) Avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière
- 3) L'exactitude des informations communiquées

Fait à : le :

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable*

Photo d'autrefois

Pouvez vous
les identifier



- | | | | |
|------|-------|-------|-------|
| N° 1 | N° 8 | N° 15 | N° 22 |
| N° 2 | N° 9 | N° 16 | N° 23 |
| N° 3 | N° 10 | N° 17 | N° 24 |
| N° 4 | N° 11 | N° 18 | N° 25 |
| N° 5 | N° 12 | N° 19 | N° 26 |
| N° 6 | N° 13 | N° 20 | N° 27 |
| N° 7 | N° 14 | N° 21 | N° 28 |

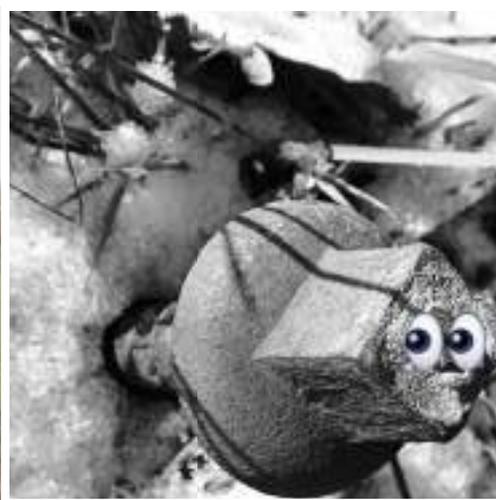
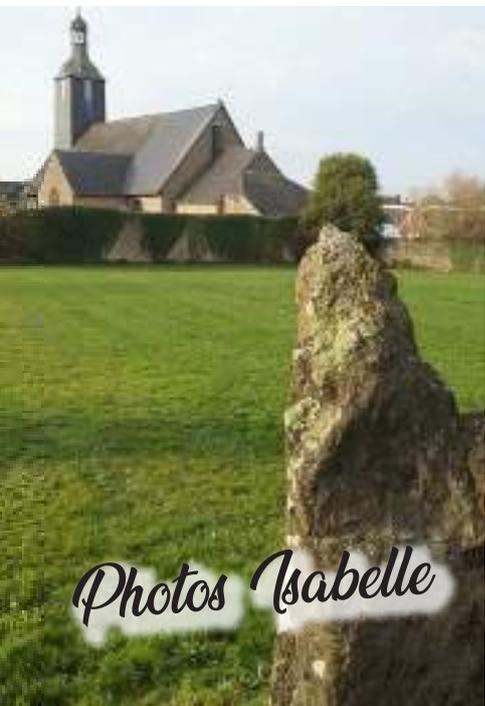
Qui arrive à reconnaître ces petites têtes blondes sur les bancs de l'école, en classe primaire, à Landéan en 1969/1970 ?

Si vous avez trouvé tous les noms des enfants, retournez les noms à la mairie de Landéan.

Merci



Photos Denise



Photos Isabelle

Informations Utiles

DÉCHETTERIES	JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/03 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 28/02
Landéan	Lundi Samedi	17h30 - 18h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
Louvigné du Désert	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi	9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Parigné	Lundi Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie

NUMÉROS D'URGENCE

EDF : 09 69 32 15 15
Orange : 3900
Protection de l'enfant : 119
Police/Gendarmerie : 17
Pompier : 18
SAMU : 15
STGS : 09 69 32 69 33
**Urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes** : 114
Urgence Européen : 112

Nouveaux habitants de Landéan

N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales...

Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.



OFFICES RELIGIEUX

1^{er} dimanche à Landéan

3^{ème} dimanche à Parigné

Horaire d'été : 18h

Horaire d'hiver : 17h

PRESBYTÈRE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT

02 99 98 02 23

Père HONORÉ,
Père Olivier GUIASSOU

SALLE « MÉLUSINE » ET « DES LUTINS »

Réservations : 06 43 44 71 14
du mardi au vendredi : 17h30 à 19h30

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

02 99 97 30 94

Directrice : Pauline GARNIER
www.ecole-nd-landean.org

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h

02 99 97 35 77

AGENCE POSTALE

Responsable : Cécile BESNARD
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

02 99 99 69 07

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

S.T.G.S. : **09 69 32 69 33**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Véolia : **09 69 32 35 29**

S.M.I.C.T.O.M.

Fougères Agglomération
02 99 94 34 58

TOUTES LES INFORMATIONS IMPORTANTES OU DE DERNIÈRE MINUTE SONT SUR LE SITE :

www.landean.fr

Médecin	Christian BOIDOT	02 99 97 22 55
Pharmacien	Thao BOUNSEUM	02 99 97 23 00
Infirmiers	8 rue Victor Hugo	02 99 97 35 67
Ambulancier	Ambulance du Maine	02 99 97 34 00
Taxi David	David BEAUDRON	02 99 97 23 07 06 98 06 31 43
Gendarmerie	Fougères	02 99 94 25 25

MAIRIE 02 99 97 35 26

Maire : Franck ESNAULT

Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h
sauf le premier samedi de chaque mois

Contact : mairie.landean@wanadoo.fr

Secrétaires : Christèle DENOUIL,
Cécile FOUGERAY, Cécile BESNARD

HEURES D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h

Mercredi, vendredi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h (fermée le 1^{er} samedi du mois)

SITE
INTERNET

En raison de la crise sanitaire et des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune. **www.landean.fr**